 **FICHE DE POSTE**

**Intitulé du poste :**

Responsable technique jeunes

Responsable école de foot du club

**Les missions :**

* Responsabilité technique du secteur Jeunes (école de foot)
* Gestion des ressources humaines.
* Conception et mise en œuvre de projets de développement.
* Gestion des activités périscolaire
* Evénementiel.

**Les tâches :**

* **Responsabilité technique du secteur Jeunes : U7 à U19. (École de foot)**
  + Gestion de l’équipe technique : animation des commissions techniques mensuelles, composition de l’organigramme technique, gestion du plan de formation.
  + Conception des contenus d’entrainement : planification annuelle basée sur des cycles de développement, communication aux éducateurs, conception d’un répertoire de séances.
  + Animation de séances dans certain cas
  + Suivi des méthodes pédagogiques : harmonisation, formation interne.
  + Gestion des effectifs : respect du protocole de recrutement, identification des besoins pour compléter les équipes, journée d’accueil.
  + Communication avec les familles : animation des réunions, informations ponctuelles.
  + Suivi médical : prévention et soins avec des praticiens référents.
* **Gestion des ressources humaines.**
* Recrutement et fidélisation des membres : identification des profils, accompagnement des nouveaux membres (tutorat), gestion des signes de reconnaissance.
* Développement des compétences : gestion de la formation externe, gestion de la formation interne.
* **Conception et mise en œuvre de projets de développement.**
* Diagnostics : veille permanente, diagnostic interne, diagnostic externe.
* Priorités : définition des axes de développement.
* Objectifs : formulation d’objectifs réalisables.
* Actions : mise en œuvre, accompagnement, suivi.
* Régulation : compte-rendu, évolution du contenu ou du processus
* **Gestion des activités périscolaires.**
* Relation avec les affaires scolaires municipales.
* Développement des interventions
* **Evénementiel.**
* Développement des manifestations actuelles : communication, formalisation d’un cahier des charges, proposition d’évolutions, évaluation.
* Création de nouveaux événements : définition de nouvelles actions, présentation aux élus, création d’un groupe de travail pour l’organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation.